

Cfdt:

SCHNEIDER ELECTRIC

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



4,00%

Intéressement & Participation
Pour 2022

Rappel:

2019 = 7,74%
2020 = 7,85%
2021 = 7,85%

- 3,85pts sur
l'intéressement+P
- 49pts sur
le STIP

Versus l'an dernier :
MERCI PATRON !

« Plan WESOP
(Augmentation de
capital aux
salariés):
« En 2023, vous
aurez la
possibilité
d'acheter des
actions Schneider
décotées de
15% ».



1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE



LE TRACT

TOUT CE QUE
VOUS DEVEZ SAVOIR SUR

SEIT France

30 mars 2023



Des résultats records jamais atteints Un intéressement de plus en plus faible !

Alors que la Direction se félicite d'avoir réalisé des résultats économiques records, le résultat de notre intéressement continue de chuter d'année en année !

L'atterrissage de l'intéressement n'est plus en adéquation avec les excellents résultats économiques de l'entreprise. Notre intéressement est tronqué par des critères devenus inatteignables et toujours à la hausse chaque année. Pour la Cfdt, une fois de plus, les efforts des salariés ne sont pas payés au niveau attendu de l'intéressement.

Pour info : Les critères de calcul de l'intéressement sont définis par la Direction.



L'exemple du critère de l'évolution du taux d'EBITA/CA dans la Part Groupe est très révélateur. L'excellente marge de 17,6% réalisée en 2022 (voir chiffres publiés par le groupe), reportée à +40bp, donne un paiement légèrement au dessus du minimum ??

« INJUSTE » ce critère impacte donc le résultat de la Part Groupe 2022... (et le STIP aussi !)

Chaque année, la Cfdt et les autres Organisations Syndicales dénoncent cette dérive d'évolution à la hausse de certains critères. La Direction n'en tient quasi jamais compte. Un vrai dogme côté Direction qui, on peut le dire depuis 2020, souhaite de moins en moins redistribuer d'intéressement à ses salariés.

Pour enfoncer le clou un peu plus, la Direction n'a pas mandat pour donner un supplément d'intéressement, alors qu'elle l'avait fait lors des 2 précédentes années. Voilà à ce jour le remerciement qu'elle vous fait pour votre engagement aux bons résultats du groupe !

Détail dans les tableaux ci-dessous de la Part Groupe ... et de la Part Locale SEIT

Critères Part Groupe	Mini	Cible	Maxi	Atteinte	% de paiement
Schneider Sustainability Impact	4,2	4,7	5,2	4,91	2,71%
Evolution taux EBITA ajusté /CA	0,3	0,6	0,9	0,4	x 0,667%
Total Intéressement Part Groupe					1,81%
Critères Part Locale SEIT	Mini	Cible	Maxi	Atteinte	% de paiement
Performance France	0%	100%	200%	98,58%	0,79%
Croissance CA SP France	5%	6,50%	7%	5%	0,40%
T% Marge commerciale SP F	-1,25%	0,90%	0,95%	-1,50%	0%
Critère sécurité composite	0%	100%	200%	200,00%	1%
Total Intéressement Part Locale SEIT					2,19%

Intéressement total SEIT

Critères	Résultats
Part Groupe	1,81%
Part SEIT	2,19%
Total* IP 2022	4%
Versement mini	1645€
Versement maxi	4936€
Alternants	823€

* IP versé = 4% => avec la règle de la participation incluse (3,54 % d'intéressement + 0,46 % de Participation)

Une Direction « hors sol » dans le choix de ces critères et évolutions !

La Cfdt a interpellé la Direction pour demander un supplément d'intéressement.

Flash STIP : Idem pour le bonus des cadres, Il passe de 156,6% à 107,1%. Une dégringolade due à des critères inatteignables et un nouveau critère imposé « le Net Satisfaction Score » très mauvais !

+ D'INFOS SUR : cfdt-schneider-electric.fr

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.